

**DELIBERATION N° 18/476 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE FINANCEMENT D'OPERATIONS RELEVANT
DE LA PREVENTION DES INCENDIES DE FORETS MISES EN ŒUVRE
PAR LA COLLECTIVITE DE CORSE**

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le trente novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 novembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François-Xavier CECCOLI à Mme Valérie BOZZI
Mme Laura FURIOLI à Mme Pascale SIMONI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE
M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Anne-Laure SANTUCCI
Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment son article L. 3232-5,

VU le Code forestier, notamment son article L. 133-2,

VU le règlement de la Commission et du Parlement européens UE 1305/2013 relatif au fonds européen agricole pour le développement rural,

VU l'arrêté Préfectoral 2013-353-0002 du 19 décembre 2013 du Préfet de Corse relatif au Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre l'incendie, ainsi que les délibérations n° 13/220 AC du 7 novembre 2013 de l'Assemblée de Corse, n° 2013-500 du 2 décembre 2013 du Conseil départemental de Corse-du-Sud, n° 406 du 2 octobre 2013 du Conseil Départemental de Haute-Corse approuvant ce même plan,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES avoir accepté de délibérer sur ce rapport selon la procédure d'urgence,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le programme d'actions de prévention des incendies et leurs montants prévisionnels tel que présenté en annexe.

ARTICLE 2 :

SOLLICITE une aide financière du FEADER à hauteur de 50 % des dépenses éligibles des projets.

ARTICLE 3 :

SOLLICITE une aide financière de l'Etat - Conservatoire de la forêt méditerranéenne, en cas d'éligibilité à ce programme.

ARTICLE 4 :

CERTIFIE pouvoir faire l'avance des dépenses induites par le projet et assurer la part d'autofinancement.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir pour la mobilisation des aides financières et le lancement des procédures de consultation des entreprises.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 30 novembre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,


Jean-Guy TALAMONI

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2018/O2/404**

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DES 29 ET 30 NOVEMBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**FINANCEMENT D'OPERATIONS RELEVANT DE LA
PREVENTION DES INCENDIES DE FORETS MISES EN
OEUVRE PAR LA COLLECTIVITE DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Préambule

Le code général des collectivités territoriales, dans son article L3232-5, confie aux départements des compétences dans la prévention et la lutte contre les incendies de forêts. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Collectivité de Corse s'est substituée aux deux départements de Corse dans l'exercice de ces compétences.

Les opérations proposées s'inscrivent dans les prescriptions du Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre l'incendie (PPFENI), approuvé en 2013 par la CTC et les deux départements et qui a valeur de plan de prévention conformément à l'article L. 133-2 du code forestier et par l'article 24 du règlement UE 1305/2013 relatif au fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Ces opérations portent principalement sur :

- La création d'ouvrages de défense des forêts contre l'incendie (DFCI) :

Il s'agit pour l'essentiel d'opérations de création d'ouvrages DFCI, portées initialement par l'ex- conseil départemental de la Corse-du-Sud, par délégation et au profit de communes du Pumont, dans le cadre d'un règlement d'aide DFCI fixé en 2010 et visant à permettre l'aménagement DFCI du territoire de communes ne disposant pas des ressources financières suffisantes pour l'assumer. Elles comprennent également deux opérations d'infrastructures (installation de points d'eau) en forêt territoriale, propriété de la Collectivité de Corse et la réalisation de débroussaillages DFCI réalisés par l'équipe de brûlage dirigé des forestiers-sapeurs du Cismonte.

- L'acquisition de matériels et équipements permettant la mise en œuvre des missions des forestiers-sapeurs du Cismonte et du Pumont,

L'essentiel des missions des forestiers-sapeurs portent sur l'entretien et la création des ouvrages DFCI, la participation au dispositif de surveillance et de lutte contre les incendies. Parce que vétustes et posant des problèmes de fiabilité, de maintenance, de sécurité et de respect de l'environnement, l'essentiel des acquisitions proposées porte sur le renouvellement de certains véhicules ou engins de travaux. Est également intégrée l'acquisition de matériel de transmission radiophonique utilisé pendant la période de surveillance et de lutte contre les feux de forêts.

- Le cofinancement des entretiens réalisés par les forestiers-sapeurs du Pumont (débroussaillage) sur les coupes feu DFCI (ZAL, débroussaillage de sécurité en bord de piste et autour des points d'eau).

Jusqu'en 2015, l'Etat contribuait au fonctionnement des forestiers-sapeurs par le versement d'une aide de l'ordre de 1,5 M€ par an et par département. Avec la disparition de cette contribution (annoncée dès 2013) et conformément au règlement du parlement européen relatif au soutien au développement rural par le FEADER, la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) a conféré à la mesure 8.3 du PDRC 2014-2020 la possibilité d'obtenir le financement des travaux relatifs à l'entretien des débroussailllements réalisés dans le cadre de la DFCI. Cette action s'adresse à tout type de maître d'ouvrage ayant compétence dans ce domaine, dont singulièrement les départements.

En 2016, avec la finalisation du règlement d'aides, le conseil départemental de la Corse-du-Sud s'est saisi de cette opportunité et a présenté à la CTC en 2016, puis en 2017 un dossier de demande d'aide relatif au programme des travaux 2017, puis 2018 réalisés en régie par les forestiers-sapeurs. Pour sa part, et bien que réalisant les mêmes interventions, le Conseil Départemental de Haute-Corse n'a pas activé ce dispositif.

Les dépenses prévues sont susceptibles d'être cofinancées par l'Etat (Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne - CFM) et/ou la Communauté Européenne (FEADER, Plan de Développement Rural de La Corse - PDRC 2014-2020, mesure 8.3 DFCI).

Le taux d'aide attendu peut porter jusqu'à 80 % du montant H.T des dépenses.

Ce rapport comporte deux volets principaux :

- Une reformulation de délibérations produites par les ex-conseils départementaux pour le co-financement d'opérations antérieures au 1^{er} janvier 2018 : à l'occasion de l'instruction des dossiers de demandes d'aide des ex-conseils départementaux (2A et 2B) au titre du FEADER – PDRC 2014-2020, il a particulièrement été fait état que les délibérations produites par les deux ex-CD ne comportaient pas de mention littérale portant sur l'engagement de ces collectivités à « certifier pouvoir faire l'avance des dépenses induites par les projets et assurer la part d'autofinancement ».
- La proposition d'opérations nouvelles postérieures au 1^{er} janvier 2018.

II Montant des dépenses

Le montant total des dépenses s'élève à **8 007 725,84 €**, avec :

PROGRAMME	TERRITOIRE	OBJET	Montant
OPERATIONS ANTERIEURES au 1 ^{er} janvier 2018	Cismonte	Acquisition matériels FORSAP 2B	1 786 975,75 €
	Total Cismonte		1 786 975,75 €
	Pumonte	Création ouvrage EX-CD2A	2 371 798,14 €
		Entretien débroussaillage FORSAP 2A	2 545 117,95 €
		Acquisition matériels FORSAP 2A	394 167,00 €
Total Pumonte		5 311 083,09 €	
OPERATIONS NOUVELLES	Cismonte	Création ouvrages FORSAP 2B	60 000,00 €

		Acquisition matériels FORSAP 2B	470 500,00 €
		Total Cismonte	530 500,00 €
	Pumonte	Acquisition matériels FORSAP 2A	199 167,00 €
		Total Pumonte	199 167,00 €
	Forêts territoriales	Création ouvrages forêts territoriales	180 000,00 €
		Total Forêts territoriales	180 000,00 €
TOTAL			8 007 725,84 €

Considérant que les opérations « Entretien débroussaillage FORSAP 2A » et « Création ouvrages FORSAP 2B » sont réalisées en régie par les forestiers-sapeurs, les dépenses afférentes ne sont pas des débours supplémentaires pour la Collectivité de Corse. Ainsi, les dépenses effectives de ces opérations s'élèvent à **5 402 607,89 €**, avec :

PROGRAMME	TERRITOIRE	OBJET	DEPENSES EFFECTIVES
OPERATIONS ANTERIEURES au 1 ^{er} janvier 2018	Cismonte	Acquisition matériels FORSAP 2B	1 786 975,75 €
		Total Cismonte	1 786 975,75 €
	Pumonte	Acquisition matériels FORSAP 2A	394 167,00 €
		Création ouvrage EX- CD2A	2 371 798,14 €
		Entretien débroussaillage FORSAP 2A	0,00 €
		Total Pumonte	2 765 965,14 €
OPERATIONS NOUVELLES	Cismonte	Acquisition matériels FORSAP 2B	470 500,00 €
		Création ouvrages FORSAP 2B	0,00 €
		Total Cismonte	470 500,00 €
	Pumonte	Acquisition matériels FORSAP 2A	199 167,00 €
		Total Pumonte	199 167,00 €
	Forêts territoriales	Création ouvrages forêts territoriales	180 000,00 €
		Total Forêts territoriales	180 000,00 €
	TOTAL		

Les dépenses correspondantes sont affectées au budget de notre collectivité pour la réalisation des opérations suivantes :

- Mise aux normes DFCI de la piste l'ARUSULA à FRASSETU : n° opération - 3171A181CF

- Remise aux normes de la piste DFCI CASTELLU : n° opération - 3171A181CD
- Remise aux normes de la piste DFCI CUSCIONU : n° opération - 3171A181CE
- Remise aux normes de la piste DFCI de BITALZA : n° opération - 3171A181CC
- Rénovation d'un pont sur la piste DFCI de VACCA a PISCIA : n° opération - 3171A181CG
- Pose de citerne DFCI - Secteur Fium'Orbu Castellu : n° opération - 2412J003
- Réfection de piste DFCI - FT TARTAGINE : n° opération - 2412J003
- Création de 15 points d'eau : n° opération - 3171A181BA
- Acquisition d'1 tracteur girobroyeur sur pneumatiques - FORSAP 2A programme 2017 : numéro d'opération - N3173A181X (CFM 2017)
- Acquisition de 3 véhicules 4x4 de transport de personnel - FORSAP 2A programme 2017 : numéro d'opération - N3173A181X (CFM 2017)
- Acquisition de 4 véhicules 4x4 pour tractoristes - FORSAP 2A programme 2017 : numéro d'opération - N3173A181X (CFM 2017)
- Acquisition d'1 pelle hydraulique - FORSAP 2B programme 2016 : programme N3171B - arrêté n° 18/293CE
- Acquisition de 3 tracteurs girobroyeurs sur pneumatiques - FORSAP 2B programme 2016 : programme N3171B - arrêté n° 18/293CE
- Acquisition d'1 camion de chantier - FORSAP 2B programme 2016 : programme N3171B - arrêté n° 18/293CE

Les dépenses sont également à affecter, comme suite à la délibération relative au budget supplémentaire 2018 de la collectivité pour les opérations suivantes :

- Acquisition d'1 boteur - FORSAP 2B programme 2016 : programme N3171B
- Acquisition d'1 tracteur girobroyeur sur pneumatiques - FORSAP 2B programme 2017 : programme N3171B
- Acquisition d'1 tracteur girobroyeur sur pneumatiques - FORSAP 2B programme 2018 : programme N3171B
- Acquisition d'1 tractopelle - FORSAP 2B programme 2016 : programme N3171B
- Acquisition de 2 broyeurs de rémanents de chantiers - FORSAP 2B programme 2018 : programme N3171B
- Acquisition de 6 véhicules de guet armé - FORSAP 2B programme 2018 : programme N3171B
- Acquisition d'1 tracteur girobroyeur sur pneumatiques - FORSAP 2A programme 2018 : programme N3173A
- Acquisition d'1 véhicule 4x4 pour tractoristes - FORSAP 2A programme 2018 : programme N3173A

Enfin, d'autres crédits seront à prévoir au BP 2019 pour les opérations suivantes :

- Acquisition de matériels de transmission ANTARES - FORSAP 2B programme 2018 : programme N3171B
- Brûlage dirigé - FORSAP 2B programme 2018 : programme N3171B

Le détail de chaque opération fait l'objet d'une fiche descriptive détaillée en annexe.

L'intégralité du programme est à exécuter entre les années 2018 à 2020, sauf l'entretien des ouvrages qui est réalisé entre 2017 et 2018.

III Plan de financement

Le montant total des opérations s'élève à **8 007 725,84 €**.

Les plans de financement proposés (détaillés par opération en annexe) envisagent la mobilisation des crédits suivants :

- FEADER (intervenant à 50% de la dépense publique) : **3 968 613,41 €**
- Etat (Conservatoire de la forêt méditerranéenne) : **1 056 076,44 €**

L'autofinancement de la Collectivité de Corse s'établit donc à **2 982 436,00 €**

Sur la part des dépenses effectives engagées par notre collectivité (5 402 607,89 €), l'autofinancement réel de notre collectivité s'élève à **1 697 977,02 €**, ventilées comme suit :

- Cismonte : **965 587,88 €**, pour 2 257 475,75 € de dépenses effectives
- Pumontes : **642 389,14 €** pour 2 965 132,14 € de dépenses effectives
- Forêts territoriales : **90 000,00 €** pour 180 000,00 € de dépenses effectives

Les opérations réalisées en régie par les forestiers-sapeurs génèrent les recettes suivantes :

- Entretien débroussaillage FORSAP 2A 2017 et 2018 : **1 272 558,97 €** (FEADER)
- Création ouvrages FORSAP 2B : **24 000,00 €**.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le programme d'opérations DFCI présenté ci-dessus et dans les annexes jointes,
- De solliciter le financement de celles-ci par le FEADER et l'Etat,
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à prendre toutes les mesures nécessaires à l'accomplissement de ce programme et à l'obtention et la liquidation des subventions, dans les conditions prévues par les différents financeurs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Annexes

Dépenses et plans de financement détaillés par opération

Fiches descriptives des opérations

Cartographies

Dépenses et plans de financement détaillés par opération

Opération	Montant total	Montant FEADER demandé	Etat CFM	Auto-financement
Acquisition d'1 bouteur - FORSAP 2B programme 2016	212 000,00 €	106 000,00 €	0,00 €	106 000,00 €
Acquisition d'1 pelle hydraulique - FORSAP 2B programme 2016	187 000,00 €	93 500,00 €	0,00 €	93 500,00 €
Acquisition d'1 tracteur girobroyeur sur pneumatiques - FORSAP 2B programme 2017	282 161,08 €	141 080,54 €	74 000,00 €	67 080,54 €
Acquisition d'1 tracteur girobroyeur sur pneumatiques - FORSAP 2B programme 2018	280 000,00 €	140 000,00 €	84 000,00 €	56 000,00 €
Acquisition d'1 tractopelle - FORSAP 2B programme 2016	83 631,43 €	41 815,72 €	0,00 €	41 815,72 €
Acquisition de 2 broyeurs de rémanents de chantiers - FORSAP 2B programme 2018	50 000,00 €	25 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €
Acquisition de 3 tracteurs girobroyeurs sur pneumatiques - FORSAP 2B programme 2016	846 483,24 €	423 241,62 €	0,00 €	423 241,62 €
Acquisition de 6 véhicules de guet armé - FORSAP 2B programme 2018	130 000,00 €	65 000,00 €	19 500,00 €	45 500,00 €
Acquisition de matériels de transmission ANTARES - FORSAP 2B programme 2018	10 500,00 €	0,00 €	0,00 €	10 500,00 €
Acquisition d'1 camion de chantier - FORSAP 2B programme 2016	175 700,00 €	87 850,00 €	0,00 €	87 850,00 €
Brûlage dirigé - FORSAP 2B programme 2018	60 000,00 €		24 000,00 €	36 000,00 €
Acquisition d'1 tracteur girobroyeur sur pneumatiques - FORSAP 2A programme 2017	166 667,00 €	83 333,50 €	50 000,00 €	33 333,50 €
Acquisition d'1 tracteur girobroyeur sur pneumatiques - FORSAP 2A programme 2018	166 667,00 €	83 334,00 €	50 000,00 €	33 333,00 €

Opération	Montant total	Montant FEADER demandé	Etat CFM	Auto-financement
Acquisition d'1 véhicule 4x4 pour tractoristes - FORSAP 2A programme 2018	32 500,00 €	16 250,00 €	9 750,00 €	6 500,00 €
Acquisition de 3 véhicules 4x4 de transport de personnel - FORSAP 2A programme 2017	97 500,00 €	48 750,00 €	29 500,00 €	19 250,00 €
Acquisition de 4 véhicules 4x4 pour tractoristes - FORSAP 2A programme 2017	130 000,00 €	65 000,00 €	39 000,00 €	26 000,00 €
Création de 15 points d'eau	341 080,00 €	170 540,00 €	102 324,00 €	68 216,00 €
Entretien des coupes feu dans le cadre du programme des travaux forestiers sapeurs 2017.	862 428,30 €	431 214,15 €	0,00 €	431 214,15 €
Entretien des coupes feu dans le cadre du programme des travaux forestiers sapeurs 2018	1 682 689,65 €	841 344,82 €	0,00 €	841 344,83 €
Mise aux normes DFCI de la piste l'ARUSULA à FRASSETO	253 910,00 €	126 955,00 €	39 910,00 €	87 045,00 €
Remise aux normes de la piste DFCI CASTELLU	420 925,19 €	210 462,59 €	126 277,56 €	84 185,04 €
Remise aux normes de la piste DFCI CUSCIONU	692 070,84 €	346 035,42 €	207 621,25 €	138 414,17 €
Remise aux normes de la piste DFCI de BITALZA	619 312,11 €	309 656,05 €	185 793,63 €	123 862,43 €
Rénovation d'un pont sur la piste DFCI de VACCA a PISCIA	44 500,00 €	22 250,00 €		22 250,00 €
Pose de citerne DFCI - Secteur Fiumorbu Castellu	100 000,00 €	50 000,00 €		50 000,00 €
Réfection de piste DFCI - FT TARTAGINE	80 000,00 €	40 000,00 €		40 000,00 €
TOTAUX	8 007 725,84 €	3 968 613,41 €	1 065 076,44 €	2 982 436,00 €

Action : Entretien des ouvrages DFCI - Programme 2017 Corse-du-Sud

Date d'éligibilité des travaux : 27 décembre 2016

Délibération initiale : 2016-1701 du 19 décembre 2016 du conseil départemental de Corse-du-Sud

Description de l'opération :

L'action concerne l'entretien des ouvrages DFCI par les forestiers-sapeurs de Corse-du-Sud pour l'année 2017. Ce programme est élaboré suivant les préconisations du PPFENI et en concertation avec l'ensemble des parties prenantes de l'aménagement du territoire (communes, CdC, Chambre d'Agriculture, ONF, OEC, DDTM). Il comprend des interventions mécaniques et manuelles.

Ainsi, il sera entretenu environ 500 ha, répartis sur 70 chantiers.

Inscription dans le PPFENI : ensemble des documents subséquents au PPFENI sur le territoire de la Corse du Sud.

Niveau de l'aléa : niveau élevé à très élevé de la carte de combustibilité du PPFENI

Eléments fonciers : la demande concerne uniquement des ouvrages où la maîtrise foncière est avérée, soit sur des terrains communaux ou de la Collectivité de Corse, soit sur des terrains dotés d'une servitude DFCI.

Postes de dépenses (HT) :

Comme prévu dans le PDRC, le montant des travaux est forfaitisé :

- Débroussaillage mécanique sur 224, 88 ha à 765 €/ha : 172 033,20 €
- Débroussaillage manuel sur 255,69 ha à 2 590 €/ha : 662 237,10 €
- Eparage mécanique sur 12,35 à 2 280 €/ha : 28 158 €
- Total : 862 428,30 €

Plan de financement :

UE - FEADER : 431 214,15 €

CdC : 431 214,15 €

Action : Entretien des ouvrages DFCI - Programme 2018 Corse-du-Sud

Date d'éligibilité des travaux : 12 décembre 2017

Délibération initiale : 2017-1700 du 16 octobre 2017 du conseil départemental de Corse-du-Sud

Description de l'opération :

L'action concerne l'entretien des ouvrages DFCI par les forestiers-sapeurs de Corse du Sud pour l'année 2018. Ce programme est élaboré suivant les préconisations du PPFENI et en concertation avec l'ensemble des parties prenantes de l'aménagement du territoire (communes, CdC, Chambre d'Agriculture, ONF, OEC, DDTM). Il comprend des interventions mécaniques et manuelles.

L'intervention des forestiers sapeurs est prévue de la sorte :

- 900 ha de débroussaillage, plus 362 points d'eau débroussaillés
- 324 km de pistes entretenues
- 170 ha d'éparage

Inscription dans le PPFENI : ensemble des documents subséquents au PPFENI sur le territoire de la Corse-du-Sud.

Niveau de l'aléa : niveau élevé à très élevé de la carte de combustibilité du PPFENI

Eléments fonciers : la demande concerne uniquement des ouvrages où la maîtrise foncière est avérée, soit sur des terrains communaux ou de la Collectivité de Corse, soit sur des terrains dotés d'une servitude DFCI.

Postes de dépenses (HT) :

Comme prévu dans le PDRC, le montant des travaux est forfaitisé :

Débroussaillage mécanique sur 470,5 ha à 765 €/ha :	359 932,5 €
Débroussaillage manuel sur 409,8 ha à 2 590 €/ha :	1 061 382 €
Eparage mécanique sur 114,6 ha à 2 280 €/ha :	261 288 €
Total :	1 682 689,65 €

Plan de financement :

UE - FEADER : 841 344,82 €

CdC : 841 344,83 €

**Action : acquisition d'engins destinés à la prévention des incendies
-programme 2016 Haute-Corse**

Date d'éligibilité des travaux : 21 décembre 2016

Délibération initiale : 403 du 12 juillet 2016 et 410SUP du 10 octobre 2017 du conseil départemental de Haute-Corse

Description de l'opération :

Le projet vise à acquérir des engins forestiers pour l'accomplissement des objectifs fixés par le PPFENI concernant la création et l'entretien des ouvrages DFCI. En l'occurrence ce matériel est destiné à intervenir annuellement sur :

- 2000 ha de zones débroussaillées (sur un total de 5000 ha), dont 1200 ha de zones d'appui à la lutte (38 ZAL),
- 150 km de pistes DFCI (sur un total de 300 km inscrites au PPFENI).

Le matériel à acquérir permet une augmentation des capacités de travail, une meilleure productivité et la protection des conditions de travail des intervenants. La présente demande concerne des porte-outils de type Chaptrack, une pelle hydraulique, un bulldozer, un tractopelle et un camion-benne. Ce matériel sera exclusivement affecté à la prévention des incendies.

Inscription dans le PPFENI : tous les ouvrages DFCI concernés sont inscrits dans les documents subséquents du PPFENI (PIDAF, PRMF, PLPI).

Niveau de l'aléa : les ouvrages se situent dans les zones de niveau élevé à très élevé de la carte de combustibilité du PPFENI.

Éléments fonciers : les ouvrages se situent soit en maîtrise foncière publique (communes ou CdC) ou sont couverts par des servitudes.

Postes de dépenses (HT) :

L'estimation ci-dessous est issue des services et s'appuie, soit sur les tarifs de l'UGAP, soit sur les coûts du marché observés pour ce type d'engins.

• Porte-outils Chaptrack (3 unités) :	846 483,24 €
• Pelle hydraulique (1 unité) :	187 000 €
• Bulldozer (1 unité) :	212 000 €
• Tractopelle (1 unité) :	83 631,43 €
• Camion benne (1 unité) :	175 700 €
• Total :	1 504 814,67 €

Plan de financement :

UE - FEADER : 752 407,33 €

CdC : 752 407,34 €

**Action : acquisition d'engins destinés à la prévention des incendies
-programme 2017 Haute-Corse**

Date d'éligibilité des travaux : 6 novembre 2017

Délibération initiale : 406 du 10 octobre 2017 du conseil départemental de Haute-Corse

Description de l'opération :

Le projet vise à acquérir des engins forestiers pour l'accomplissement des objectifs fixés par le PPFENI concernant la création et l'entretien des ouvrages DFCI. En l'occurrence ce matériel est destiné à intervenir annuellement sur :

- 2 000 ha de zones débroussaillées (sur un total de 5 000 ha), dont 1 200 ha de zones d'appui à la lutte (38 ZAL),
- 150 km de pistes DFCI (sur un total de 300 km inscrites au PPFENI).

Le matériel à acquérir permet une augmentation des capacités de travail, une meilleure productivité et la protection des conditions de travail des intervenants. La présente demande concerne un porte-outils de type Chaptrack. Ce matériel sera exclusivement affecté à la prévention des incendies.

Inscription dans le PPFENI : tous les ouvrages DFCI concernés sont inscrits dans les documents subséquents du PPFENI (PIDAF, PRMF, PLPI).

Niveau de l'aléa : les ouvrages se situent dans les zones de niveau élevé à très élevé de la carte de combustibilité du PPFENI.

Éléments fonciers : les ouvrages se situent soit en maîtrise foncière publique (communes ou CdC) ou sont couverts par des servitudes.

Postes de dépenses (HT) :

L'estimation ci-dessous est issue des services et s'appuie, soit sur les tarifs de l'UGAP, soit sur les coûts du marché observés pour ce type d'engins.

- | | |
|--------------------------------------|--------------|
| • Porte-outils Chaptrack (1 unité) : | 282 161,08 € |
| • Total : | 282 161,08 € |

Plan de financement :

UE - FEADER : 141 080,54 €

Etat : 74 000 €

CdC : 67 080,54 €

**Action : acquisition d'engins destinés à la prévention des incendies
-programme 2018 Haute-Corse**

Date d'éligibilité des travaux : en cours

Délibération initiale : sans objet

Description de l'opération :

Le projet vise à acquérir des engins forestiers pour l'accomplissement des objectifs fixés par le PPFENI concernant la création et l'entretien des ouvrages DFCI. En l'occurrence ce matériel est destiné à intervenir annuellement sur :

- 2 000 ha de zones débroussaillées (sur un total de 5 000 ha), dont 1 200 ha de zones d'appui à la lutte (38 ZAL),
- 150 km de pistes DFCI (sur un total de 300 km inscrites au PPFENI).

Le matériel à acquérir permet une augmentation des capacités de travail, une meilleure productivité et la protection des conditions de travail des intervenants. La présente demande concerne des porte-outils de type Chaptrack, une pelle hydraulique, un bulldozer, un tractopelle et un camion-benne. Ce matériel sera exclusivement affecté à la prévention des incendies.

Inscription dans le PPFENI : tous les ouvrages DFCI concernés sont inscrits dans les documents subséquents du PPFENI (PIDAF, PRMF, PLPI).

Niveau de l'aléa : les ouvrages se situent dans les zones de niveau élevé à très élevé de la carte de combustibilité du PPFENI.

Éléments fonciers : les ouvrages se situent soit en maîtrise foncière publique (communes ou CdC) ou sont couverts par des servitudes.

Postes de dépenses (HT) :

L'estimation ci-dessous est issue des services et s'appuie, soit sur les tarifs de l'UGAP, soit sur les coûts du marché observés pour ce type d'engins.

- | | |
|--|-----------|
| • Girobroyeur type Chaptrack (1 unité) : | 280 000 € |
| • Véhicule de guet (6 unités) : | 130 000 € |
| • Broyeur de rémanents (2 unités) : | 50 000 € |
| • Total : | 460 000 € |

Plan de financement :

UE - FEADER : 230 000 €

Etat - CFM : 118 500 €

CdC : 111 500 €

Action : acquisition d'un tracteur gyrobroyeur destiné à la prévention des incendies - programme 2017 Corse-du-Sud

Date d'éligibilité des travaux : 3 août 2017

Délibération initiale : 2017-2301 du 17 juillet 2017 du conseil départemental de Corse-du-Sud

Description de l'opération :

Le projet vise à acquérir un engin forestier pour l'accomplissement des objectifs fixés par le PPFENI concernant la création et l'entretien des ouvrages DFCI. En l'occurrence ce matériel est destiné à intervenir annuellement au sein de l'équipe située à Zonza et couvrant donc les PLPI Sud Corse et Montagne Sud, qui comprennent 900 ha de zones débroussaillées, dans des secteurs marqués par une forte sensibilité à l'incendie et des aléas importants (foret présence humaine).

Le matériel à acquérir permet une augmentation des capacités de travail, une meilleure productivité et la protection des conditions de travail des intervenants. La présente demande concerne un tracteur gyrobroyeur sur pneus. Ce matériel sera exclusivement affecté à la prévention des incendies.

Inscription dans le PPFENI : tous les ouvrages DFCI concernés sont inscrits dans les documents subséquents du PPFENI dont PLPI Montagne Sud et Sud Corse.

Niveau de l'aléa : les ouvrages se situent dans les zones de niveau élevé à très élevé de la carte de combustibilité du PPFENI.

Éléments fonciers : les ouvrages se situent soit en maîtrise foncière publique (communes ou CdC) ou sont couverts par des servitudes.

Postes de dépenses (HT) :

L'estimation ci-dessous est issue des services et s'appuie, soit sur les tarifs de l'UGAP, soit sur les coûts du marché observés pour ce type d'engins.

- Tracteur gyrobroyeur sur pneus (1 unités) : 166 667 €
- Total : 166 667 €

Plan de financement :

UE - FEADER : 83 333,50 €

Etat - CFM : 50 000 €

CdC : 33 333,50 €

Action : acquisition de trois véhicules 4x4 de transport de personnels destiné à la prévention des incendies - programme 2017 Corse-du-Sud

Date d'éligibilité des travaux : 3 août 2017

Délibération initiale : 2017-2301 du 17 juillet 2017 du conseil départemental de Corse-du-Sud

Description de l'opération :

Le projet vise à acquérir trois véhicules 4x4 nécessaires au transport de personnels affectés à la prévention des incendies. Il s'agit en particulier d'équiper les équipes intervenant en débroussaillage manuel sur les secteurs de Sotta, de la Gravona et de Santa-Maria-Sicche.

Cela permet la réalisation des ouvrages prévus dans les PLPI de Baracci-bas Taravu, Sud-Corse, Grand Ajaccio et Gravona-Prunelli ainsi que dans les PRMF de Veru-Tavera-Ucciani, Cagna, Valle-Mala et Ospedale.

Inscription dans le PPFENI : tous les ouvrages DFCI concernés sont inscrits dans les documents subséquents du PPFENI (PIDAF, PRMF, PLPI).

Niveau de l'aléa : les ouvrages se situent dans les zones de niveau élevé à très élevé de la carte de combustibilité du PPFENI.

Éléments fonciers : les ouvrages se situent soit en maîtrise foncière publique (communes ou CdC) ou sont couverts par des servitudes.

Postes de dépenses (HT) :

L'estimation ci-dessous est issue des services et s'appuie, soit sur les tarifs de l'UGAP, soit sur les coûts du marché observés pour ce type d'engins.

- | | |
|------------------------------|----------|
| • Véhicules 4x4 (3 unités) : | 97 500 € |
| • Total : | 97 500 € |

Plan de financement :

UE - FEADER : 48 750 €

Etat - CFM : 29 250 €

CdC : 19 500 €

Action : acquisition de 4 véhicules 4x4 pour tractoristes destinés à la prévention des incendies - programme 2017 Corse-du-Sud

Date d'éligibilité des travaux : 10 août 2017

Délibération initiale : 2017-2301 du 17 juillet 2017 du conseil départemental de Corse-du-Sud

Description de l'opération :

Le projet vise à acquérir quatre véhicules 4x4 nécessaires à l'accompagnement des engins de travaux (véhicules tractoristes) affectés à la prévention des incendies. Il s'agit en particulier d'équiper les équipes intervenant en débroussaillage mécanique sur les secteurs de Sotta, de la Gravona, d'Azzana et de Santa-Maria-Sicche.

Cela permet la réalisation des ouvrages prévus dans les PLPI de Cruzzini-Guagnu, Baracci-bas Taravu, Sud-Corse, Grand Ajaccio et Gravona-Prunelli ainsi que dans les PRMF de Libiu-Tre Torre, Veru-Tavera-Ucciani, Cagna, Valle-Mala et Ospedale.

Inscription dans le PPFENI : tous les ouvrages DFCI concernés sont inscrits dans les documents subséquents du PPFENI (PIDAF, PRMF, PLPI).

Niveau de l'aléa : les ouvrages se situent dans les zones de niveau élevé à très élevé de la carte de combustibilité du PPFENI.

Éléments fonciers : les ouvrages se situent soit en maîtrise foncière publique (communes ou CdC) ou sont couverts par des servitudes.

Postes de dépenses (HT) :

L'estimation ci-dessous est issue des services et s'appuie, soit sur les tarifs de l'UGAP, soit sur les coûts du marché observés pour ce type d'engins.

- | | |
|------------------------------|-----------|
| • Véhicules 4x4 (4 unités) : | 130 000 € |
| • Total : | 130 000 € |

Plan de financement :

UE - FEADER : 65 000 €

Etat - CFM : 39 000 €

CdC : 26 000 €

Action : Création de 15 points d'eau DFCI

Date d'éligibilité des travaux : 4 août 2017

Délibération initiale : 2015-1700 du 12 octobre 2015 et 2017-1702 du 17 juillet 2017 du conseil départemental de Corse-du-Sud

Description de l'opération :

Le présent projet concerne la création de 15 points d'eau de 30m³ sur des ZAL prévues dans mes PLPI ou les PRMF, localisés dans les communes suivantes :

- Piana : 7 cuves
- Cargese : 2 cuves
- Tavera : 1 cuve
- Cognocoli-Montichi : 1 cuve
- Palneca : 1 cuve
- Quenza : 1 cuve
- Zerubia : 2 cuves

Inscription dans le PPFENI : PLPI de Piana-Cargese, Prunelli-Gravona, Baracci-Bas Taravu, Montagne Rizzanese, Montagne Sud, PIDAF des Deux-Sevi

Niveau de l'aléa : niveau élevé à très élevé de la carte de combustibilité du PPFENI

Éléments fonciers : les cuves sont installées soit sur des terrains communaux, soit sur des terrains dotés d'une servitude DFCI.

Postes de dépenses (HT) :

• Travaux de terrassement :	45 600 €
• Fourniture de citernes - 15 unités :	270 000 €
• Imprévus :	15 780 €
• Maîtrise d'œuvre :	9 700 €
• Total :	341 080 €

Plan de financement :

UE - FEADER : 170 540 €

Etat - CFM : 102 324 €

CdC : 68 216 €

Action : Remise aux normes de la piste DFCI du Cuscionu

Date d'éligibilité des travaux : 11 décembre 2017

Délibération initiale : 2017-1701 du 16 octobre 2017 du conseil départemental de Corse-du-Sud

Description de l'opération :

L'ouvrage est situé sur le plateau du Cuscionu, commune de Zicavu. Il est inscrit dans le PIDAF de l'Alta-Rocca et concourt à la protection d'un milieu de haute valeur écologique et aide grandement le groupement pastoral pour la réhabilitation et l'aménagement des estives.

Le présent projet comprend le reprofilage de la plateforme, le curage et la création de fossés, la réhabilitation et la création d'ouvrages hydrauliques et l'aménagement d'aires de croisement et de retournement. La longueur totale de l'ouvrage est de 8,44 km.

Inscription dans le PPFENI : PIDAF de l'Alta-Rocca

Niveau de l'aléa : niveau élevé de la carte de combustibilité du PPFENI

Eléments fonciers : la piste du Cuscione est située sur des terrains communaux, l'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement n'a pas été nécessaire.

Postes de dépenses (HT) :

• Travaux préparatoires :	4 500 €
• Piste - zones de croisement et de retournement :	393 240 €
• Fossés :	63 310 €
• Ouvrages d'art :	150 320 €
• Imprévus :	30 568 €
• Maîtrise d'œuvre :	50 132,34 €
• Total :	692 070,84 €

Plan de financement :

UE - FEADER : 346 035,42 €

Etat - CFM : 207 621,25 €

CdC : 138 414,17 €

Autres renseignements :

Intérêt pastoral avéré : la piste dessert le territoire du groupement pastoral du Cuscionu.

Intérêt écologique avéré : zone Natura 2000 « plateau du Cuscionu »

Action : Rénovation d'un pont sur la piste DFCI de Vacca-Piscia sur la commune de Figari

Date d'éligibilité des travaux : 4 août 2017

Délibération initiale : 2014-1701 du 3 février 2014 et 2017-1705 du 17 juillet 2017 du conseil départemental de Corse-du-Sud

Description de l'opération :

La piste DFCI de Vacca à Piscia est un ouvrage existant figurant dans le PIDAF de Figari et créé dans les années 1970. Elle traverse le ruisseau Vitalbetu par un ouvrage d'art aujourd'hui très dégradé et ne permettant la circulation des engins de prévention et de lutte.

Le présent projet comprend le remplacement de l'ancien passage busé par un dalot en béton préfabriqué.

Inscription dans le PPFENI : PIDAF de Figari

Niveau de l'aléa : niveau élevé de la carte de combustibilité du PPFENI

Éléments fonciers : la piste de Vacca à Piscia fait l'objet d'une servitude de passage par arrêté préfectoral n° 2010130 du 10 mai 2010.

Postes de dépenses (HT) :

• Travaux de terrassement et de démolition :	9 500 €
• Ouvrages d'art :	26 000 €
• Imprévus :	5 500 €
• Maîtrise d'œuvre :	3 500 €
• Total :	44 500 €

Plan de financement :

UE - FEADER : 22 250 €

Etat - CFM : 13 350 €

CdC : 8 900 €

Autres renseignements :

Action : Remise aux normes de la piste DFCI du Bitalza

Date d'éligibilité des travaux : 11 décembre 2017

Délibération initiale : 2017-1701 du 16 octobre 2017 du conseil départemental de Corse-du-Sud

Description de l'opération :

L'ouvrage est situé sur le massif forestier de Cagna, commune de Sotta. Il est inscrit dans le PRMF de de Cagna.

Le présent projet comprend le reprofilage de la plateforme, le curage et la création de fossés, la réhabilitation et la création d'ouvrages hydrauliques et l'aménagement d'aires de croisement et de retournement. La longueur totale de l'ouvrage est de 8 km.

Inscription dans le PPFENI : PRMF de Cagna.

Niveau de l'aléa : niveau élevé à très élevé de la carte de combustibilité du PPFENI.

Eléments fonciers : la piste du Biltaza est située sur des terrains communaux, l'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement n'a pas été nécessaire.

Postes de dépenses (HT) :

• Travaux préparatoires :	5 240 €
• Piste - zones de croisement et de retournement :	245 834,50 €
• Talus :	5 280 €
• Fossés :	66 841 €
• Ouvrages d'art :	223 900 €
• Imprévus :	27 354,78 €
• Maîtrise d'œuvre :	44 861,83 €
• Total :	619 312,11 €

Plan de financement :

UE - FEADER : 309 656,06 €

Etat - CFM : 185 793,63 €

CdC : 123 862,42 €

Autres renseignements :

Action : Remise aux normes de la piste DFCI de Castellu

Date d'éligibilité des travaux : 11 décembre 2017

Délibération initiale : 2017-1701 du 16 octobre 2017 du conseil départemental de Corse-du-Sud

Description de l'opération :

L'ouvrage est situé sur le Rizzanese, commune de Corrano. Il est inscrit dans le PLPI Montagne Rizzanese.

Le présent projet comprend le reprofilage de la plateforme, le curage et la création de fossés, la réhabilitation et la création d'ouvrages hydrauliques et l'aménagement d'aires de croisement et de retournement. La longueur totale de l'ouvrage est de 4 229 mètres.

Inscription dans le PPFENI : PLPI Montagne Rizzanese

Niveau de l'aléa : niveau élevé de la carte de combustibilité du PPFENI

Éléments fonciers : la piste du Castellu est située sur des terrains privés, l'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement a été nécessaire (Arrêté préfectoral n° 2a-2017-11-15-002).

Postes de dépenses (HT) :

• Travaux préparatoires :	10 000 €
• Terrassement, assainissement pluvial de la piste :	162 620 €
• Réparation ouvrage sur le Taravo :	216 765 €
• Maîtrise d'œuvre :	31 540,19 €
• Total :	420 925,19 €

Plan de financement :

UE - FEADER : 210 462,59 €

Etat - CFM : 126 277,56 €

CdC : 84 185,04 €

Autres renseignements :

La piste dessert de nombreuses zones agricoles et revêt donc un intérêt pastoral élevé.

Action : Remise aux normes de la piste DFCI de l'Arusula à Frasseto

Date d'éligibilité des travaux : 4 août 2017

Délibération initiale : 2017-1704 du 17 juillet 2017 du conseil départemental de Corse-du-Sud

Description de l'opération :

L'ouvrage est situé sur le territoire de la commune de Frasseto, cette piste est actuellement enregistrée comme « hors catégorie ». La piste est régulièrement empruntée par les éleveurs du secteur pour accéder au col d'Arusula, zone de fréquentation des troupeaux.

Le présent projet est d'apporter les corrections nécessaires à cette piste (largeur, mise en place des airs de retournement et de croisement) afin de permettre son classement en 1^{ère} catégorie, objectif fixé au titre PPFENI 2. Cette opération de mise aux normes sera accompagnée d'aménagements spécifiques de gestion des eaux de ruissellement visant à pérenniser cet ouvrage. La longueur totale de l'ouvrage est de 7 800 m.

Inscription dans le PPFENI : PLPI Montagne Rizzanese

Niveau de l'aléa : niveau élevé de la carte de combustibilité du PPFENI

Éléments fonciers : la maîtrise foncière des terrains portant l'emprise de la piste DFCI de l'Arusula est assurée par l'arrêté de servitude n° 16-20291 du 27 octobre 2016

Postes de dépenses (HT) :

• Travaux préparatoires :	4 324 €
• Réfection piste terrassements :	114 440,80 €
• Assainissement et ouvrages :	71 287,80 €
• Aménagement DFCI :	33 105 €
• Imprévus :	17 852,40 €
• Maîtrise d'œuvre :	12 900 €
• Total :	253 910 €

Plan de financement :

UE - FEADER : 126 955 €

Etat - CFM : 39 910 €

CdC : 87 045 €

Autres renseignements :

Action : Création de 4 points d'eau DFCI en forêts territoriales

Date d'éligibilité des travaux : en cours

Délibération initiale : sans objet

Description de l'opération :

Le présent projet concerne la création de 4 points d'eau de 30 m³ sur des ZAL prévues dans mes PLPI ou les PRMF, localisés :

- FT Tova - Commune de Solaro : 2 cuves
- FT Rospa-Sorba - Commune de Vezzani : 2 cuves

Ces opérations se font en coordination avec les collectivités locales, qui opèrent des projets semblables hors forêt territoriale.

Inscription dans le PPFENI : PRMF Fiumorbu, PRMF Centre Corse

Niveau de l'aléa : niveau élevé à très élevé de la carte de combustibilité du PPFENI

Éléments fonciers : les cuves sont installées sur du foncier appartenant à la Collectivité de Corse.

Postes de dépenses (HT) :

- | | |
|--------------------------------------|-----------|
| • Fourniture et pose de 4 citernes : | 100 000 € |
| • Total : | 100 000 € |

Plan de financement :

UE - FEADER : 50 000 €

CdC : 50 000 €

Action : Remise aux normes des pistes DFCI en forêt territoriale de Tartagine-Melaghja à Olmi-Cappella

Date d'éligibilité des travaux : en cours

Délibération initiale : sans objet

Description de l'opération :

L'ouvrage est situé sur le territoire de la commune d'Olmi-Cappella, en forêt territoriale de Tartagine-Melaghja. Ces pistes sont les axes principaux de la desserte de la forêt territoriale.

Le présent projet est d'apporter les corrections nécessaires à ces pistes (largeur, mise en place des aires de retournement et de croisement) fortement dégradées par les intempéries en de nombreux points. Cette opération de mise aux normes sera accompagnée d'aménagements spécifiques de gestion des eaux de ruissellement visant à pérenniser ces ouvrages.

Inscription dans le PPFENI : PRMF Tartagine

Niveau de l'aléa : niveau élevé de la carte de combustibilité du PPFENI

Éléments fonciers : la forêt territoriale est propriété de la Collectivité de Corse

Postes de dépenses (HT) :

- | | |
|-----------------------------------|----------|
| • Réfection piste terrassements : | 55 000 € |
| • Ouvrages en maçonnerie : | 25 000 € |
| • Total : | 80 000 € |

Plan de financement :

UE - FEADER : 40 000 €

CdC : 40 000 €

Autres renseignements :

Action : acquisition d'un tracteur gyrobroyeur destiné à la prévention des incendies – programme 2018 Corse-du-Sud

Description de l'opération :

Le projet vise à acquérir un engin forestier pour l'accomplissement des objectifs fixés par le PPFENI concernant la création et l'entretien des ouvrages DFCI. En l'occurrence ce matériel est destiné à intervenir annuellement au sein de l'équipe située à Zonza et couvrant donc les PLPI Sud Corse et Montagne Sud, qui comprennent 900 ha de zones débroussaillées, dans des secteurs marqués par une forte sensibilité à l'incendie et des aléas importants (foret présence humaine).

Le matériel à acquérir permet une augmentation des capacités de travail, une meilleure productivité et la protection des conditions de travail des intervenants. La présente demande concerne un tracteur gyrobroyeur sur pneus. Ce matériel sera exclusivement affecté à la prévention des incendies.

Inscription dans le PPFENI : tous les ouvrages DFCI concernés sont inscrits dans les documents subséquents du PPFENI dont PLPI Montagne Sud et Sud Corse.

Niveau de l'aléa : les ouvrages se situent dans les zones de niveau élevé à très élevé de la carte de combustibilité du PPFENI.

Éléments fonciers : les ouvrages se situent soit en maîtrise foncière publique (communes ou CdC) ou sont couverts par des servitudes.

Postes de dépenses (HT) :

L'estimation ci-dessous est issue des services et s'appuie, soit sur les tarifs de l'UGAP, soit sur les coûts du marché observés pour ce type d'engins.

- Tracteur gyrobroyeur sur pneus (1 unités) : 166 667 €
- Total : 166 667 €

Plan de financement :

UE - FEADER : 83 333,50 €
Etat - CFM : 50 000 €
CdC : 33 333,50 €

Action : acquisition d'un véhicule 4x4 pour tractoristes destinés à la prévention des incendies – programme 2018 Corse-du-Sud

Description de l'opération :

Le projet vise à acquérir quatre véhicules 4x4 nécessaires à l'accompagnement des engins de travaux (véhicules tractoristes) affectés à la prévention des incendies. Il s'agit en particulier d'équiper les équipes intervenant en débroussaillage mécanique sur les secteurs de Sotta, de la Gravona, d'Azzana et de Santa-Maria-Sicche.

Cela permet la réalisation des ouvrages prévus dans les PLPI de Cruzzini-Guagnu, Baracci-bas Taravu, Sud-Corse, Grand Ajaccio et Gravona-Prunelli ainsi que dans les PRMF de Libiu-Tre Torre, Veru-Tavera-Ucciani, Cagna, Valle-Mala et Ospedale.

Inscription dans le PPFENI : tous les ouvrages DFCI concernés sont inscrits dans les documents subséquents du PPFENI (PIDAF, PRMF, PLPI).

Niveau de l'aléa : les ouvrages se situent dans les zones de niveau élevé à très élevé de la carte de combustibilité du PPFENI.

Éléments fonciers : les ouvrages se situent soit en maîtrise foncière publique (communes ou CdC) ou sont couverts par des servitudes.

Postes de dépenses (HT) :

L'estimation ci-dessous est issue des services et s'appuie, soit sur les tarifs de l'UGAP, soit sur les coûts du marché observés pour ce type d'engins.

- Véhicules 4x4 (1 unité) : 32 500 €
- Total : 32 500 €

Plan de financement :

UE - FEADER : 16 250 €

Etat - CFM : 9 750 €

CdC : 6 500 €

Action : Acquisition de matériels de transmission ANTARES destinés à la prévention des incendies - programme 2018 Haute-Corse

Description de l'opération :

Le projet vise à acquérir des matériels de transmission radiophonique numérique (ANTARES) pour équiper les véhicules forestiers-sapeurs intégrés au dispositif de surveillance et de lutte contre les feux de forêts.

Inscription dans le PPFENI : § II.2.3.1 dispositif de pré positionnement terrestre (PPFENI 2).

Niveau de l'aléa : sans objet

Éléments fonciers : sans objet

Postes de dépenses (HT) :

L'estimation ci-dessous est issue des services et s'appuie, soit sur les tarifs de l'UGAP, soit sur les coûts du marché observés pour ce type d'engins.

- | | |
|---|----------|
| • Matériels de transmission radiophonique : | 10 500 € |
| • Total : | 10 500 € |

Plan de financement :

UE - FEADER : 0 €

Etat - CFM : 8 400 €

CdC : 2 100 €

Action : Création d'ouvrage par brûlage dirigé - programme 2018 Haute-Corse

Description de l'opération :

L'équipe de brûlage dirigé des forestiers-sapeurs de Haute-Corse réalise des travaux de création d'ouvrages débroussaillés (ZAL, coupure active, zone d'autorésistance). Ces opérations sont cofinancées par le ministère de l'agriculture (programme conservatoire de la forêt méditerranéenne - CFM).

Inscription dans le PPFENI : tous les ouvrages DFCI concernés sont inscrits dans les documents subséquents du PPFENI (PIDAF, PRMF, PLPI).

Niveau de l'aléa : les ouvrages se situent dans les zones de niveau élevé à très élevé de la carte de combustibilité du PPFENI.

Éléments fonciers : les ouvrages se situent soit en maîtrise foncière publique (communes ou CdC) ou sont couverts par des servitudes.

Postes de dépenses (HT) :

L'estimation ci-dessous est issue des services et s'appuie, soit sur les tarifs de l'UGAP, soit sur les coûts du marché observés pour ce type d'engins.

- Brûlage dirigé : 60 000 €
- Total : 60 000 €

Plan de financement :

UE - FEADER : 0 €
Etat - CFM : 24 000 €
CdC : 36 000 €

Carte de combustibilité





Ouvrages DFCI Haute-Corse

- BDS_el_coupures
- Pistes_DFCI_2B
- ZAL_2B



Accusé de réception

Objet	FINANCEMENT D'OPERATIONS RELEVANT DE LA PREVENTION DES INCENDIES DE FORETS MISES EN OEUVRE PAR LA COLLECTIVITE DE CORSE
Identifiant acte	02A-200076958-20181130-026611-AU
Identifiant interne	026611
Date de réception par la préfecture	6 décembre 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	30 novembre 2018
Code nature de l'acte	6
Classification	9.3.3

[Fermer](#)